Activités de logistique des transporteurs

2023

Enquêtes
Longue distance ensembles articulés
Régional ensembles articulés

l'occasion de ses deux grandes enquêtes statistiques en 2023 sur le transport routier de marchandises générales (lots) opéré par des ensembles articulés en longue distance et en régional, le CNR a interrogé les transporteurs sur leurs activités de logistique.

Il apparait que le transport routier de marchandises générales et la logistique sont des activités complémentaires, souvent menées de front, dans les PME ou dans les grands groupes de transport. Les classements des acteurs présents en France dans ces deux secteurs sont à ce titre instructifs.

Près de 70 % des transporteurs interrogés effectuent des prestations de logistique. Parmi les prestations recensées, le stockage longue durée (> 24 heures) est l'opération la plus répandue, commune à quasiment toutes les entreprises de TRM actives en logistique.

Les autres prestations à plus forte valeur ajoutée, comme la préparation de commandes ou la transformation de produits sont plus rares et demeurent l'apanage des plus grandes entreprises.

Autre point à relever, la majorité des transporteurs ont intégré ces activités complémentaires de logistique structurellement au sein de leur société et géographiquement sur leur site historique d'exploitation.

Sommaire

1-	Classement des transporteurs et des logisticiens en France	5
2-	Les activités logistiques par classe d'effectifs des transporteurs routiers	6
3-	La spécialisation des activités logistiques des transporteurs routiers	8
4-	L'appartenance à un groupe ou à un groupement	9
Anı	nexe 1 : résultats de l'enquête LD EA 2023	.10
Anı	nexe 2 : résultats de l'enquête REG EA 2023	.11
Δnı	nexe 3 · méthodologie des enquêtes LD FA et RFG FA	11

1- Classement des transporteurs et des logisticiens publié par la presse professionnelle

Les classements publiés par la presse professionnelle soulignent que le transport et la logistique comptent de nombreux leaders en commun. Les principaux prestataires de logistique en France sont effectivement souvent des entreprises de transport (routier ou multimodal) qui ont diversifié leurs activités. De nombreux acteurs de la logistique disposent d'une flotte propre pour réaliser des opérations de transport routier et sont de fait des grands noms du transport.

Top 15 des transporteurs en France

	CA groupe toute			
	activité (M €) *			
CEVA LOGISTICS	17 415			
GEOPOST	15 573			
GEODIS	13 700			
STEF	4 264			
XPO LOGISTICS	2 917			
ID LOGISTICS	2 481			
FEDEX EXPRESS FR	2 011			
SCHENKER France	1 823			
FM LOGISTIC	1 713			
MARTIN BROWER France	1 644			
GCA	1 400			
AMAZON France TRANSPORT	1 124			
ZAMENHOF EXLPOITATION	1 100			
HEPPNER	1 090			
UPS France	1 000			

^{*} Chiffre d'affaires total 2022 consolidé pour les groupes français, CA France pour les autres. Source : Officiel des transporteurs, décembre 2023.

Top 15 des logisticiens en France

	CA Logistique France (M €) *	Nombre d'entrepôts en France
ID LOGISTICS	776	106
GEODIS	680	50 (en propre, in situ)
GXO LOGISTICS	640	80
STEF	617	90
FM LOGISTIC	n.c.	34
KUEHNE+NAGEL	510	45
DAHER	n.c.	n.c.
C-LOGISTICS	392	12
VIAPOST	n.c.	32 (+ 49 in situ)
RHENUS LOGISTICS	350	30
CAT	345	50
ASTRE	330	250
LOG'S	270	43
ONET	264	n.c.
STACI	237	31

^{*} Chiffre d'affaires Logistique France, avec transport contractuel associé 2021. Source : Supply Chain Magazine, Edition 2022 du Top 120 des 3PL.

2- Les activités logistiques par classe d'effectifs des transporteurs routiers

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES:

Les enquêtes CNR Longue distance et Régional ensembles articulés 2023 permettent d'établir des conditions et des coûts d'exploitation spécifiques à chaque activité. Les résultats des deux enquêtes peuvent converger sur certaines questions. Fusionner les panels des deux enquêtes devient alors utile pour renforcer la significativité des réponses. Autre intérêt, les échantillons d'enquêtes du CNR sont stratifiés selon trois classes d'effectifs salariés : de 0 à 19 salariés, de 20 à 49 salariés et 50 salariés et plus. La dernière classe, non bornée, est la plus hétérogène. Rassembler les deux panels permet alors de densifier le nombre d'entreprises dans chaque classe et d'enrichir la segmentation de deux catégories supplémentaires : de 50 à 99 salariés et 100 salariés et plus.

Les panels interrogés lors des deux enquêtes Longue distance ensembles articulés (LD EA) et Régional ensembles articulés (REG EA) sont constitués d'entreprises françaises qui effectuent, à titre principal, du transport routier de marchandises générales (lots) pour compte d'autrui, respectivement en longue distance et en régional.

Parmi les prestations de logistique les plus courantes, le CNR a identifié dans les questionnaires trois activités spécifiques :

- L'entreposage de moyenne ou longue durée (> 24 heures).
- La préparation de commande.
- La transformation de produits.

68,3 % des entreprises de TRM enquêtées par le CNR en 2023 déclarent effectuer au moins une de ces activités de logistique.

Taux de pratique d'au moins une des activités de logistique (stockage longue durée, préparation de commandes et transformation de produits)

	0 à 19	20 à 49	50 à 99	100 salariés	Ensemble
	salariés	salariés	salariés	et plus	2023
% d'entreprises déclarant avoir une activité logistique	47,8 %	56,0 %	80,0 %	89,6 %	68,3 %

Le taux de pratique augmente à mesure que la taille de l'entreprise grandit. Ainsi, moins de la moitié des entreprises de 0 à 19 salariés sont actives en logistique (47,8 %), alors que près de 90 % des plus grandes entreprises (100 salariés et plus) opèrent sur une des trois activités logistiques analysées.

Nature de la prestation de logistique (plusieurs réponses possibles)

	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus	Ensemble 2023
Entreposage > 24 heures				•	
Ensemble des entreprises	47,8 %	56,0 %	76,5 %	88,1 %	67,1 %
Entreprise ayant une activité logistique	100,0 %	100,0 %	95,6 %	98,3 %	98,2 %
Préparation de commandes					
Ensemble des entreprises	10,9 %	19,8 %	35,3 %	61,2 %	32,2 %
Entreprise ayant une activité logistique	22,7 %	35,3 %	44,1 %	68,3 %	47,2 %
Transformation de produits					
Ensemble des entreprises	0,0 %	1,1 %	3,9 %	7,5 %	3,2 %
Entreprise ayant une activité logistique	0,0 %	2,0 %	4,9 %	8,3 %	4,7 %

Parmi les trois activités logistiques identifiées par le CNR, l'entreposage de moyenne ou longue durée (> 24 heures) est la plus pratiquée. Quasiment toutes les entreprises déclarant avoir une activité logistique fournissent cette prestation. Sur cette cible, le taux de pratique atteint 98,2 %. Le stockage demeure généralement la première activité de logistique mise en œuvre par un transporteur voulant diversifier son activité.

Les opérations de **préparation de commandes** sont certes moins répandues, mais concernent tout de même 32,2 % de toutes les entreprises enquêtées et 47,2 % des entreprises de TRM actives en logistique. Ces prestations se développent à mesure que la taille de l'entreprise grandit. Seulement 10,9 % des entreprises de 0 à 19 salariés offrent ce type de prestations. Au contraire, le taux de pratique est maximal pour les entreprises de 100 salariés et plus : 61,2 %.

Les prestations de **transformation de produits** nécessitent des moyens spécifiques et éloignés des métiers traditionnels du transport. Elles sont plus rares et seulement effectuées par 3,2 % des entreprises.

Le taux de pratique progresse certes à mesure que la taille de l'entreprises grandit, mais demeure toujours inférieur à 10 % quelle que soit la catégorie d'entreprises. Aucune entreprise de moins de 20 salariés n'opère sur ce champ complexe, alors que seulement 7,5 % des plus grandes entreprises de l'échantillon (100 salariés et plus) effectuent ces prestations.

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE : LE PASSAGE À QUAI

Le passage à quai rapide (stockage inférieur à 24 heures) est généralement contenu dans l'offre de prestation de TRM. Il favorise son optimisation. Il n'entre pas dans le champ des activités décrites ici sous la dénomination « *logistique* », mais témoigne de la pratique du groupage technique.

Passage à quai (< 24 heures)

	0 à 19	20 à 49	50 à 99	100 salariés	Ensemble
	salariés	salariés	salariés	et plus	2023
% d'entreprises pratiquant le passage à quai (< 24 heures)	30,4 %	63,7 %	78,4 %	82,1 %	62,5 %

Tableau croisé : passage à quai (< 24 heures) et activité de logistique

% d'entreprises		ayant une activité Logistique ⁽¹⁾			
		oui	non		
pratiquant le	oui	53,9 %	11,8 %		
passage à quai (< 24 h.)	non	14,2 %	20,1 %		

⁽¹⁾ Stockage, préparation de commandes, transformation de produits. Remarque : données brutes, non pondérées par classe d'effectifs.

Finalement, seulement 20,1 % des entreprises interrogées en 2023 par le CNR sont focalisées sur le transport de lots complets *stricto sensu*, c'est-à-dire sans effectuer de passage à quai, ni de prestations logistiques telles que définies par le CNR dans cette enquête.

3- La spécialisation des activités de logistique des transporteurs routiers

Les activités de logistique développées par les entreprises de transport routier de marchandises peuvent être « délocalisées » :

- Dans des établissements indépendants juridiquement (autres sociétés, filiales, etc.).
- Sur des sites réservés à ces opérations.

Intégration juridique et fonctionnelle de la logistique

% d'entreprises dont l'activité logistique		même éta que celu	ablissement i du TRM
est effectuée au sein du		oui	non
même site	oui	54,5 %	11,5 %
que l'activité de TRM	non	13,5 %	20,5 %

Remarque : données brutes, non pondérées par classe d'effectifs.

La majorité des entreprises de TRM actives en logistique (54,5 %) ont internalisé leurs prestations de stockage, de préparation de commandes ou de transformation de produits au sein de leur propre société et de leur site habituel d'exploitation.

• Etablissement juridique des activités de logistique

% d'entreprises dont les activités logistiques sont effectuées	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus	Ensemble 2023
au sein du même établissement que le TRM classique	54,5 %	77,8 %	78,6 %	73,5 %	70,0 %
au sein d'un établissement spécifique	45,5 %	22,2 %	21,4 %	26,5 %	30,0 %

Dans la plupart des cas, les activités de logistique ne donnent pas lieu à une spécialisation juridique. Ainsi, la réalisation des activités logistiques dans le même établissement juridique que celui du TRM « *classique* » concerne 70 % des entreprises interrogées en 2023.

• Localisation des activités de logistique

% d'entreprises dont les activités logistiques sont effectuées	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus	Ensemble 2023
sur le même site que l'activité TRM	81,8 %	77,2 %	69,4 %	64,9 %	73,3 %
sur un site proche (même département ou moins de 50 km)	18,2 %	19,3 %	22,4 %	23,4 %	20,8 %
autre	0,0 %	3,5 %	8,2 %	11,7 %	5,9 %

Les prestations de logistique sont effectuées dans la majorité des cas sur le site d'exploitation du transport (pour 73,3 % des entreprises). Le taux de délocalisation sur un autre site que celui du transport augmente à mesure que la taille de l'entreprise grandit. Les grandes entreprises disposent d'une organisation et d'une capacité financière supérieure pour réaliser des projets d'extension dans des zones appropriées.

4- L'appartenance à un groupe ou à un groupement

Le critère d'appartenance à un groupe

On entend ici par « groupe » toute entreprise structurée autour de plusieurs établissements, filiales ou autres entités commerciales et juridiques.

Part des entreprises pratiquant une activité de logistique selon leur appartenance à un groupe

	appartenant	n'appartenant pas
	à un groupe	à un groupe
% d'entreprises pratiquant une activité logistique	85,1 %	47,5 %
Parmi celles-ci, nature de la prestation logistique :		
Entreposage > 24 heures	97,6 %	100,0 %
Préparation de commandes	60,7 %	34,8 %
Transformation de produits	6,0 %	3,4 %

Remarque : données brutes, non pondérées par classe d'effectifs.

Les entreprises appartenant à un groupe pratiquent plus fréquemment des activités de logistique (85,1 %) que les entreprises indépendantes (47,5 %). La structuration d'un groupe favorise le développement d'activités complémentaires au transport. Les opérations de préparation de commandes et de transformation de produits, généralement plus complexes que le stockage, sont aussi plus répandues dans les entreprises membres d'un groupe.

Le critère d'appartenance à un groupement

On entend par groupement (de transporteurs) une structure fondée sur les principes de mutualisation de moyens et/ou de solidarité commerciale. Un groupement rassemble et met en réseau des entreprises indépendantes entre elles.

Part des entreprises pratiquant une activité de logistique selon leur appartenance à un groupement

	appartenant à un groupement	n'appartenant pas à un groupement
% d'entreprises pratiquant une activité logistique	71,2 %	52,9 %
Parmi celles-ci, nature de la prestation logistique :		
Entreposage > 24 heures	99,0 %	98,6 %
Préparation de commandes	52,0 %	40,8 %
Transformation de produits	4,9 %	4,2 %

 $Remarque: donn\'ees \ brutes, \ non \ pond\'er\'ees \ par \ classe \ d'effectifs.$

Le taux de pratique d'activités logistiques est maximal pour les entreprises adhérentes à un groupement (71,2 % contre 52,9 % pour celles non-membres d'un groupement).

Les réseaux d'échange de palettes, très fréquents au sein des groupements, peuvent inciter vraisemblablement les entreprises adhérentes à développer en parallèle des activités logistiques.

Annexe 1 : résultats de l'enquête LD EA 2023

Activités de logistique (autres que le passage à quai, < 24 heures)

	0 à 19	20 à 49	50 salariés	LD e.a.
	salariés	salariés	et plus	2023
% d'entreprises déclarant avoir une activité logistique	47,8 %	66,7 %	91,6 %	76,9 %

Nature de la prestation de logistique (plusieurs réponses possibles)

) à 19	20 à 49 5		
alariés :		60 salariés et plus	LD e.a. 2023
7,8 %	66,7 %	90,4 %	76,2 %
00,0 %	100,0 %	98,7 %	99,1 %
1,3 %	19,3 %	53,0 %	35,4 %
9,1 %	28,9 %	57,9 %	46,1 %
),0 %	1,8 %	3,6 %	2,4 %
0,0 %	2,6 %	3,9 %	3,2 %
	7,8 % 10,0 % 3,3 % 1,1 %	7,8 % 66,7 % 100,0 % 100,0 % 19,3 % 28,9 % 1,8 %	7,8 % 66,7 % 90,4 % 90,0 % 100,0 % 98,7 % 53,0 % 51,9 % 57,9 % 1,8 % 3,6 %

Etablissement juridique des activités de logistique

% d'entreprises dont les activités logistiques sont effectuées	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	LD e.a. 2023
au sein du même établissement que le TRM classique	72,7 %	77,5 %	71,6 %	73,1 %
au sein d'un établissement spécifique	27,3 %	22,5 %	28,4 %	26,9 %

Localisation des activités de logistique

% d'entreprises dont les activités logistiques sont effectuées	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	LD e.a. 2023
sur le même site que l'activité TRM	90,0 %	82,9 %	63,7 %	73,4 %
sur un site proche (même département ou moins de 50 km)	10,0 %	12,2 %	22,5 %	17,8 %
autre	0,0 %	4,9 %	13,7 %	8,8 %

Passage à quai (< 24 heures)

	0 à 19	20 à 49	50 salariés	LD e.a.
	salariés	salariés	et plus	2023
% d'entreprises pratiquant le passage à quai (< 24 heures)	30,4 %	77,2 %	86,7 %	72,6 %

Tableau croisé : passage à quai (< 24 heures) et activités de logistique

% d'entreprises		ayant une acti	vité Logistique ⁽¹⁾
70 d entreprises	•	oui	non
pratiquant le	oui	65,6 %	9,8 %
passage à quai (< 24 h.)	non	11,0 %	13,5 %

 $^{^{(1)}}$ Stockage, préparation de commandes, transformation de produits. Remarque : données brutes, non pondérées par classe d'effectifs.

Annexe 2 : résultats de l'enquête REG EA 2023

Activités de logistique (autres que le passage à quai, < 24 heures)

	0 à 19	20 à 49	50 salariés	REG e.a.
	salariés	salariés	et plus	2023
% d'entreprises déclarant avoir une activité logistique	44,0 %	50,0 %	80,8 %	58,9 %

Nature de la prestation de logistique (plusieurs réponses possibles)

0 à 19	20 à 49	50 salariés	REG e.a.
salariés	salariés	et plus	2023
44,0 %	50,0 %	78,8 %	58,2 %
100,0 %	100,0 %	97,6 %	98,8 %
16,0 %	22,0 %	44,2 %	27,8 %
36,4 %	44,0 %	54,8 %	47,1 %
0,0 %	0,0 %	11,5 %	4,2 %
0,0 %	0,0 %	14,3 %	7,2 %
	salariés 44,0 % 100,0 % 16,0 % 36,4 % 0,0 %	salariés salariés 44,0 % 50,0 % 100,0 % 100,0 % 16,0 % 22,0 % 36,4 % 44,0 % 0,0 % 0,0 %	salariés salariés et plus 44,0 % 50,0 % 78,8 % 100,0 % 100,0 % 97,6 % 16,0 % 22,0 % 44,2 % 36,4 % 44,0 % 54,8 % 0,0 % 0,0 % 11,5 %

Etablissement juridique des activités de logistique

% d'entreprises dont les activités logistiques sont effectuées	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	REG e.a. 2023
au sein du même établissement que le TRM classique	36,4 %	67,9 %	69,6 %	55,8 %
au sein d'un établissement spécifique	63,6 %	32,1 %	30,4 %	44,2 %

Localisation des activités de logistique

% d'entreprises dont les activités logistiques sont effectuées	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	REG e.a. 2023
sur le même site que l'activité TRM	75,0 %	66,7 %	63,5 %	68,7 %
sur un site proche (même département ou moins de 50 km)	25,0 %	33,3 %	30,8 %	29,0 %
autre	0,0 %	0,0 %	5,8 %	2,1 %

Passage à quai (< 24 heures)

	0 à 19	20 à 49	50 salariés	REG e.a.
	salariés	salariés	et plus	2023
% d'entreprises pratiquant le passage à quai (< 24 heures)	28,0 %	56,0 %	77,4 %	52,6 %

Tableau croisé : passage à quai (< 24 heures) et activités de logistique

% d'entreprises		ayant une activité Logistique ⁽¹⁾		
		oui	non	
pratiquant le passage à quai (< 24 h.)	oui	47,2 %	12,6 %	
	non	14,2 %	26,0 %	

⁽¹⁾ Stockage, préparation de commandes, transformation de produits. Remarque : données brutes, non pondérées par classe d'effectifs.

Annexe 3 : méthodologie des enquêtes LD EA et REG EA

Les enquêtes Longue distance ensembles articulés (LD EA) et Régional ensembles articulés (REG EA) reposent sur le même mode opératoire, mais sur des périodes, des périmètres d'observation et des panels d'entreprises différents.

Fréquence:

Annuelle pour les deux enquêtes.

Période d'enquête :

- 2^{ème} trimestre pour l'enquête REG EA
- 4^{ème} trimestre pour l'enquête LD EA

Les données récoltées sont représentatives de l'année en cours et pas uniquement du trimestre d'interrogation.

Panels d'entreprises interrogées :

Les panels interrogés sont constitués d'entreprises françaises qui effectuent, à titre principal, du transport routier de marchandises générales (lots) pour compte d'autrui, en longue distance (enquête LD EA) et en régional (enquête REG EA).

L'objectif est d'interroger les mêmes entreprises tous les ans (données de panel).

Les entreprises défaillantes, par refus de répondre, cessation, rachat ou liquidation, sont remplacées par des entreprises dites « sosies » en termes de taille et d'activité.

	LD EA	REG EA
	2023	2023
Taille du panel d'enquête	220	195
Taux de fidélisation / 2022	88 %	73 %
Entreprises communes aux 2 panels	18	

Les deux panels sont stratifiés par classe d'effectifs salariés. Le poids relatif de chaque classe est proportionnel à sa contribution au chiffre d'affaires des entreprises des sous-secteurs 4941B (transports routiers de zone courte) et 4941A (transports routiers de fret interurbains).

Unité et champ d'observation :

L'unité d'observation des enquêtes REG e.a. et LD e.a. est le parc des ensembles articulés tracteurs + semiremorques chargés jusqu'à 44 tonnes exploités en longue distance (enquête LD EA) et en régional (enquête REG EA) et non l'ensemble du parc des entreprises interrogées. Les autres véhicules de l'entreprise (porteurs, VUL) ne sont pas enquêtés

Le périmètre longue distance est défini ici comme les transports, nationaux ou internationaux, dont les contraintes d'exploitation rendent impossible ou aléatoire le retour journalier du conducteur à son domicile.

Le périmètre **régional** est défini ici comme l'ensemble des transports dont les conditions d'exploitation permettent le retour journalier du conducteur à son domicile.

e Comité National Routier est l'observatoire économique français du marché des transports routiers de marchandises et de voyageurs. A ce titre, il produit des référentiels de coûts et de conditions d'exploitation, ainsi qu'un ensemble d'indices d'évolution de coûts, dont les indices gazole et GNV, utilisés dans le cadre de l'indexation légale des prix de transport sur les prix des énergies de propulsion.

Les nombreux indices proposés, ainsi que les outils numériques d'aide à la création de formules personnalisées, permettent aux professionnels de réviser aisément les tarifs de toutes les prestations du transport routier et de la logistique.

Le CNR procède également à des analyses économiques, à son initiative ou sur demande du ministère chargé des Transports. Celles-ci portent sur des segments particuliers d'activité ou sur l'impact de nouvelles réglementations techniques, sociales ou liées aux politiques de développement durable.

Sur le plan européen, le CNR réalise des études détaillées sur le secteur de transport routier de marchandises dans une vingtaine de pays de l'UE, tant à l'Ouest (Allemagne, Pays-Bas, Espagne, etc.), qu'à l'Est (Pologne, Roumanie, Hongrie, etc.). Ces études réunissent des informations, souvent rares, notamment sur les conditions et les coûts d'exploitation des véhicules, sur le temps de travail, les conditions d'emploi et la rémunération des conducteurs. L'objectivité des travaux du CNR, supervisés par un Conseil scientifique indépendant des transporteurs, est aujourd'hui reconnue par tous les acteurs du marché des transports routiers de marchandises et de voyageurs, ainsi que par les institutions françaises et européennes, qui utilisent l'ensemble de ses travaux. Les informations du CNR sont en accès libre sur son site internet : www.cnr.fr.